

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAC 712 Subvention (7.000 euros) à l'association Société du Salon d'Automne au titre de l'action culturelle locale du 8e et du soutien aux arts visuels (8e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Société du Salon d'Automne ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Société du Salon d'Automne, Grand Palais des Champs Elysées Porte C avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris directement, au titre de ses actions en 2019. N° de dossier 2019-08449, n° simpa 180395

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 7.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO